

Ministry of Education

School Business Support Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction du soutien aux activités
scolaires
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2

**2014: SB07****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Responsables des affaires scolaires
Responsables des installations

EXPÉDITRICE: Cheri Hayward
Directrice
Direction du soutien aux activités scolaires

DATE: **avril 8, 2014**

OBJET : **Instructions sur l'implantation de la nouvelle base de données sur la consommation d'énergie (UCD) et rappel des prochaines exigences de rapport en vertu de la Loi sur l'énergie**

En janvier, le ministère de l'Éducation a annoncé qu'il avait sélectionné Aegent Energy Advisors Inc. (Aegent) comme fournisseur de la nouvelle base de données sur la consommation d'énergie (UCD). Les tests de pénétration de la nouvelle UCD pour garantir qu'elle satisfaisait aux exigences strictes des normes de sécurité en matière de l'information et de la technologie du gouvernement de l'Ontario (NIT-GO) viennent d'être complétés et seront disponibles pour le secteur le 22 avril prochain.

Les utilisateurs d'UCD ne remarqueront aucune différence que ce soit au niveau de l'apparence du logiciel ou de ses fonctions. Toutefois, un nombre de modifications apportées en arrière-plan fait que les utilisateurs doivent aussi effectuer des changements.

Page 1 de 8

Instructions sur l'implantation de la nouvelle base de données sur la consommation d'énergie (UCD) et rappel des prochaines exigences de rapport en vertu de la Loi sur l'énergie

L'UCD provisoirement indisponible

Pour faciliter la transition des données sur la consommation d'énergie de la plateforme existante à la nouvelle plateforme du logiciel, l'UCD ne sera pas accessible par les utilisateurs de jeudi 17 avril à 12 h jusqu'au lundi 22 avril à 9 h.

Les profils d'utilisateur de l'UCD

Conformément au nouveau contrat, il y a aura un processus plus officiel pour devenir un utilisateur de l'UCD.

1. Chaque conseil aura droit à un maximum de 5 utilisateurs :
 - Un utilisateur administratif,
 - deux pouvant lire et écrire,
 - deux pouvant lire seulement.
2. Chaque conseil devra désigner un « utilisateur administratif » qui a l'autorité de décider qui seront les utilisateurs au sein de leur conseil.
3. Depuis 2009, lorsque l'UCD a initialement été lancé, de nombreuses personnes à qui un accès d'utilisateur avait été donné en ont perdu le besoin, car elles ont changé de fonctions, ont pris leur retraite, etc. Comme nous sommes en période de transition pour l'utilisation de la nouvelle UCD, nous demandons aux conseils scolaires d'identifier les personnes approuvées qui seront des utilisateurs.

Ce que doivent faire les conseils :

- Trouver qui au sein du conseil a accès à l'heure actuelle à l'UCD
- Identifier qui sera le « gestionnaire octroyant les autorisations » pour le Conseil
- Déterminer quel niveau d'accès sera octroyé à chaque utilisateur

Pour vous faciliter la tâche, un formulaire est joint pour identifier les utilisateurs au sein de votre conseil scolaire. Veuillez remplir le formulaire et l'envoyer par courriel à mrisavy@aegent.ca d'ici le 17 avril.

Remarques

- Seulement les utilisateurs administratifs pourront donner l'autorisation aux nouveaux utilisateurs.

- Les utilisateurs pourront réinitialiser leur mot de passe
- La personne responsable de remplir le rapport sur la consommation annuelle d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de la *Loi sur l'énergie verte* aura besoin d'un accès pour lire et écrire

Nouvelles exigences de mot de passe

1. Tous les utilisateurs, existants et nouveaux, se verront attribuer un nouveau mot de passe. Conformément aux NIT-GO, tous les mots de passe doivent avoir les caractéristiques suivantes :
 - un minimum de 8 caractères
 - contenir au moins
 - 1 chiffre
 - 1 lettre majuscule
 - 1 lettre minuscule

Conformément aux NIT-GO, Aegent appellera chaque utilisateur et fournira le mot de passe initial pour qu'il puisse se connecter.

2. Chaque utilisateur devra changer son mot de passe la première fois qu'il se connectera. Remarques
 - Seuls les mots de passe conformes aux NIT-GO seront acceptés par l'UCD.
 - Ni Aegent, ni le ministère ne peuvent voir les mots de passe des utilisateurs
 - Ni Aegent, ni le ministère ne pourront vérifier si un mot de passe satisfait aux NIT-GO

Les données du SIIS et de l'UCD

Conformément au nouveau contrat, les données sur les installations dans le SIIS alimenteront les champs de l'UCD. En janvier, durant la réunion du sous-comité sur l'énergie de l'OMC, les conseils ont demandé un report pour mettre en œuvre ce changement dans le processus jusqu'après la date limite du 1^{er} juillet pour soumettre le rapport sur la consommation annuelle d'énergie et les émissions annuelles de gaz à effet de serre de la *Loi sur l'énergie verte*.

Par conséquent, en mai et en juin, les conseils recevront un journal des changements du SIIS/UCD pour tous les sites qui identifient les champs de données où il y a une différence d'information dans les deux systèmes.

Remarque : Le journal des modifications du SIIS/UCD est un événement unique basé sur la date à laquelle le rapport est généré et les données qui se trouvent dans les deux bases de données à ce moment-là. Par exemple, il ne peut pas capturer les données des années précédentes.

Que doivent faire les conseils scolaires :

- Réexaminer le journal des modifications apportées au SIIS et à UCD lorsqu'il est émis
 - Identifier où se trouve une différence
 - Là où les données du SIIS ne sont pas correctes, changez-les

Au fur et à mesure que plus d'informations deviendront disponibles, nous les communiquerons avec le secteur. Toutefois, à ce moment-là, nous anticipons que le changement aux données de SIIS se produira quelques fois en septembre. À ce moment-là, les données sur les installations seront téléchargées une fois par semaine. Cela affectera les utilisateurs de l'UCD de deux manières :

1. Tous les champs de données sur les installations qui sont contenus dans SIIS seront verrouillés dans l'UCD et les seuls moyens de modifier les données seront par le truchement du SIIS,
2. Si les données sont incorrectes, il pourrait y avoir un laps de temps jusqu'à une semaine maximum entre le moment où les données sont corrigées dans le SIIS et le moment où elles sont téléchargées dans l'UCD – cela affectera les rapports notamment le rapport sur la consommation annuelle d'énergie et les émissions annuelles du gaz à effet de serre de la *Loi sur l'énergie verte*.

Formation sur l'utilisation de l'UCD

Il n'y a que des changements mineurs dans l'apparence de la plateforme UCD, toutefois, nous reconnaissons que depuis que la formation initiale a été faite en 2009-2010, de nombreuses nouvelles personnes se sont jointes aux conseils scolaires et sont devenues des utilisateurs de l'UCD.

Par conséquent, un webinaire en deux parties sera donné aux dates suivantes :

- Le lundi 5 mai de 14 h à 16 h pour tous les utilisateurs anglophones Numéro de téléphone : 416 406-5118, 5639623#,

Adresse du site Web : <https://www1.gotomeeting.com/join/843366064/1166774>

- Le mardi 6 mai de 10 h à 12 h pour tous les utilisateurs francophones Numéro de téléphone : 416 406-5118, 5639623#,

Adresse du site Web : <https://www1.gotomeeting.com/join/700206480/1166774>

Partie Un du webinaire (la première heure) – les bases de l’UCD :

- Mettre à jour les données sur les installations,
- Que faire si une école ferme ou s’ouvre,
- Effectuer des changements aux comptes d’énergie,
- Présentation des données sur l’énergie et le rapport.

Partie deux du webinaire (la deuxième heure) : Utiliser un outil de gestion de l’énergie:

- analyser les données sur l’énergie,
- capacité de rapport pour calculer les économies d’énergie,
- utiliser l’UCD pour satisfaire aux exigences de rapport sur la consommation annuelle d’énergie et les émissions annuelles de gaz à effet de serre de la *Loi sur l’énergie verte*

Loi sur l’énergie verte – Rapport sur les Phases I et II

Phase I – Rapport sur la consommation annuelle d’énergie et les émissions annuelles de gaz à effet de serre – dû le 1er juillet 2014

Cette année, le ministère de l’Énergie a apporté quelques changements mineurs à son modèle, portail et processus de soumission des données.

Par conséquent, nous faisons des changements correspondant au modèle de la *Loi sur l’énergie verte* de l’UCD. Six conseils scolaires se sont portés volontaires pour tester le nouveau modèle et processus avec le ministère de l’Énergie durant la semaine du 17 mars.

Un examen des résultats des essais sera effectué immédiatement après et nous anticipons que le modèle révisé de la *Loi sur l'énergie verte* sera disponible à tous les conseils scolaires le

14 avril, une fois que nous serons passés à la nouvelle plateforme.

Dans l'intervalle, le ministère recommande fortement que les conseils scolaires commencent à revoir les données dans l'UCD, en particulier :

- Tous les sites sont-ils inclus à l'UCD? (informer Aegent) :
 - Nouvelles écoles
 - Écoles vendues
- Examiner les données sur les installations des sites (les conseils peuvent les corriger directement à ce moment-là)
 - La zone de construction est-elle conforme? Des modifications ont-elles été apportées pour les maternelles et jardins d'enfants à temps plein?
 - Les numéros des téléphones cellulaires sont-ils corrects?
 - Les horaires d'ouverture sont-ils corrects?
- Chaque site a-t-il les compteurs applicables identifiés? (informer Aegent)
 - Scanner ou photocopier une copie de la facture d'énergie applicable pour le compteur et l'envoyer à Aegent
- Examiner les lectures des compteurs de chaque site pour détecter les anomalies dans les données (informations manquantes et lectures suspectes (informer Aegent))

Remarques

- Les conseils scolaires doivent soumettre leur rapport au ministère de l'Énergie avant le 1^{er} juillet par le truchement de leur portail de rapport
- Il est exigé des conseils scolaires qu'ils affichent un Rapport sur la consommation annuelle d'énergie et des émissions annuelles de gaz à effet de serre sur leurs sites Internet et intranet, et d'en faire des copies papier pour les centres d'éducation

- Si vous n'avez pas les données sur la consommation d'électricité ou de gaz naturel pour l'un de vos sites, vous devez le notifier à Aegent avant le 30 mai, si elles doivent être entrées dans l'UCD à la date limite du rapport.
- Il est important de se rappeler qu'il faut en général un minimum de deux semaines à partir du moment où Aegent est notifié qu'il y a un problème pour que les données manquantes soient téléchargées dans l'UCD.

Phase II – Plan d'économies d'énergie et de gestion de la demande – dû le 1^{er} juillet 2014

Des représentants de 10 conseils scolaires ont participé au groupe de travail de la phase II pour créer un modèle spécifique au secteur dans le cadre du plan d'économies d'énergie et de gestion de la demande.

Une copie de l'ébauche du plan a été envoyée à la personne-ressource pour les questions d'énergie de chaque conseil scolaire, identifiée par le conseil scolaire lors de la création de la liste des personnes-ressources pour l'application de la *Loi sur l'énergie verte*, l'année dernière.

Une copie finale du modèle sera distribuée aux conseils scolaires en avril.

Entre-temps, le ministère recommande fortement aux conseils scolaires de commencer à examiner les projets liés à la consommation d'énergie pour les exercices fiscaux de 2014-2015 à 2018-2019.

Remarques

- Le ministère de l'Énergie n'a pas fourni de modèle à utiliser par les organismes du secteur parapublic pour remplir ces exigences
- Le modèle du Plan d'économies d'énergie et de gestion de la demande qui a été créé par le groupe de travail est disponible pour tous les conseils scolaires, mais il n'est pas obligatoire de l'utiliser.
- Les conseils scolaires n'ont pas à soumettre leur plan au ministère de l'Énergie
- Il est exigé des conseils scolaires d'afficher une copie de leur plan final d'économies d'énergie et de gestion de la demande sur leurs sites Internet et intranet, et de faire des copies papier pour les centres d'éducation

Si vous avez des questions sur la base de données sur la consommation d'énergie ou les exigences de rapport dans le cadre de la *Loi sur l'énergie verte*, veuillez communiquer avec Karen Carter, conseillère principale en politiques,

Approvisionnement en énergie et économies d'énergie au 416 212-3179 ou karen.carter2@ontario.ca.

Je vous remercie de votre soutien dans cette importante initiative.

Original signé par

Cheri Hayward
Directrice
Direction du soutien aux activités scolaires